

n'est pas aussi simple à appliquer ou à administrer que la seconde, qui se traduit par le financement d'efforts précis de développement comme, par exemple, la construction d'une route. Comme cette dernière forme d'aide devient la principale méthode de décaissement, les problèmes qui se posent lorsque les pays bénéficiaires proposent de bons projets, conjugués à l'inaptitude du personnel canadien à identifier et évaluer les projets, ont tôt fait de ralentir le processus de sélection. Le temps qu'on y consacre et le nombre limité de projets acceptables font qu'au bout du compte, nous ne parvenons pas à dépenser les crédits alloués.

Les auteurs du rapport ont peut-être mis le doigt sur les causes premières du problème du décaissement, mais ils sont passés à côté de deux points essentiels. D'abord, puisque les plus pauvres des pays sous-développés ont besoin d'aide sous forme de projets, et que le Canada est justement disposé à leur accorder la priorité, on s'attendrait à une série de recommandations offrant des solutions aux difficultés que pose aux administrateurs de l'aide la sélection des projets. En second lieu, chose encore plus importante, si l'évaluation des projets d'aide canadienne en vient à tenir compte sérieusement de l'impact social des efforts de développement, alors le problème du décaissement passera au second plan. L'hypothèse selon laquelle le volume de notre aide est le meilleur indice de sa qualité devra être abandonnée.

### Réformes douteuses

Les conséquences de cette analyse apparaissent dans les réformes que propose le Conseil. Le rapport recommande en effet que nous cherchions à accroître le nombre de pays qui bénéficient d'une aide relative à un programme par rapport à ceux qui reçoivent de l'aide sous forme de projets et que nous concentrions notre aide dans un nombre limité de pays-programmes afin que nos efforts à ce chapitre puissent être administrés plus efficacement. Il ressort de cette nouvelle stratégie que l'administration rationnelle de l'aide est devenue la préoccupation primordiale. La nécessité pourtant vitale de satisfaire les besoins fondamentaux des masses défavorisées et de réduire l'écart social qui s'est fait jour dans les pays sous-développés est quant à elle entièrement négligée. Bien qu'il affirme le contraire, le Conseil économique a bel et bien déplacé les priorités énoncées dans la *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*.

Après avoir plaidé en faveur d'une concentration accrue de notre aide dans un nombre choisi de pays, le Conseil évite soigneusement de définir des critères susceptibles de guider les responsables canadiens. Les auteurs essaient plutôt maladroitement de cerner les critères clés qui ont pu servir aux responsables il y a quelque temps déjà:

Du point de vue de l'admissibilité... (comment les autorités canadiennes choisissent les pays bénéfi-

ciaires) ... il semble bien que la décision d'accorder ou non de l'aide à un pays particulier lui sera probablement favorable s'il appartient au Commonwealth ou à la francophonie, s'il a une population élevée et si son revenu par habitant est faible. Par contre, la valeur des exportations canadiennes vers ce pays et le montant de l'aide qu'il reçoit d'autres sources ne semblent guère avoir d'influence sur cette décision. Signalons toutefois que ces résultats concernent les années précédant la publication de la *Stratégie de coopération au développement international* par le gouvernement canadien en 1975. Nous ne savons pas quelle influence ces facteurs ont pu avoir sur la décision d'admissibilité après 1975.

Bien que le Conseil ait reconnu que l'aide liée nous empêche en partie de dépenser les crédits alloués et que ces derniers doivent surtout servir à absorber les coûts locaux des projets de développement, les auteurs hésitent fort à recommander le déliement de l'aide. Cette dernière mesure doit être reportée jusqu'à ce que ses effets sur l'économie canadienne soient considérés comme négligeables.

Avec cette décision, le Conseil économique est revenu à son point de départ. Les changements majeurs à la structure tarifaire qui bloque l'accès des pays sous-développés au marché canadien, les réformes fondamentales qui rendraient le programme d'aide canadien plus conforme aux nouvelles priorités du gouvernement, le déliement des achats pour satisfaire les besoins des pays bénéficiaires et l'accroissement du volume des décaissements au titre de l'aide doivent tous attendre que l'économie canadienne se porte mieux. Les auteurs emploient des expressions qui suggèrent l'action et la réforme mais qui, à l'analyse, ne font que justifier le maintien de politiques aujourd'hui dépassées parce qu'énoncées à une époque maintenant révolue. Un passage choisi parmi les observations finales sur l'aide canadienne montre à quel point le Conseil économique n'est même pas prêt à endosser ses propres recommandations:

Toutes... (nos recommandations)..., sauf la dernière, ont pour objet de favoriser une amélioration qualitative de l'aide canadienne au développement ou d'en accroître l'efficacité administrative. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures exigera du temps et, dans l'intervalle, il serait peu raisonnable de vouloir augmenter le volume d'aide au même rythme que par le passé. Cette conclusion est renforcée par la conjoncture actuelle de l'économie du Canada et par la nécessité de prévoir le financement d'un vaste programme d'adaptation et de redéploiement industriels.

### Adaptation nationale

L'idée centrale du rapport réside dans le programme national d'adaptation et de redéploiement destiné à modifier les structures établies de l'emploi et de la production dans les secteurs industriels les plus grave-